

PRINTEMPS 2019

Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon



visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

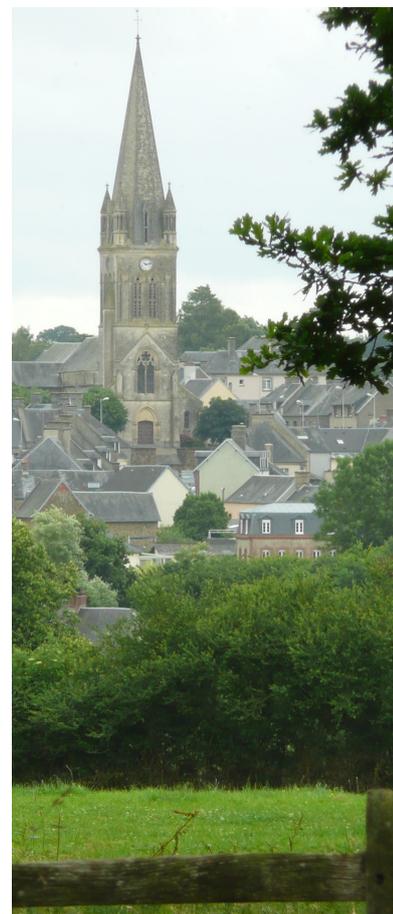
Cette année, le 75ème Anniversaire du Débarquement occupera une place importante en Normandie. A son échelle, Marigny-le-Lozon a souhaité s'associer à cet événement commémoratif en organisant sur le territoire de la commune nouvelle et de l'ex canton de Marigny quelques festivités. J'espère que vous viendrez nombreux aux diverses animations : exposition de véhicules militaires, projection du film de Bernard Simon, visite libre du camp militaire reconstitué, visite du mémorial Cobra, « casse-

croûte » à Lozon au bord de l'eau, et pour finir le bal de la Libération sur la place Westport.

Libérée le 26 juillet 1944, la ville de Marigny possède ses bornes de la Liberté le long de la Voie de la Liberté, route historique qui commémore la Libération de la France mais aussi celle de la Belgique et du Luxembourg lors de la Seconde Guerre Mondiale. Vélopalaise, randonnée vélo organisée le long de la voie de la Liberté, aura lieu du 22 août au 20 septembre afin de célébrer la liberté et d'attirer l'attention sur la résistance locale et les sacrifices des civils. Elle partira d'Utah-Beach le 22 août continuera par Bastogne en Belgique pour arriver à Wageningen aux Pays-Bas le 20 septembre. Marigny-le-Lozon sera une ville étape le 23 août et j'aurai l'honneur et la joie d'accueillir les participants pour une cérémonie autour de la Liberté.

Tous ces moments de recueils, ajoutés aux commémorations officielles entretenues par nos associations d'Anciens Combattants, sont des moments de partage autour du devoir de mémoire. Ce devoir de mémoire qui honore une Nation, et permet le rassemblement de tous au-delà des différences. Il est non seulement une contribution à ce que notre pays a été, à ce qu'il est aujourd'hui mais également aux valeurs qui fondent ce qu'il deviendra demain.

Fabrice LEMAZURIER.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1 à 2
Conseil Municipal	3 à 5
Budget	6 à 7
Gestes citoyens	8 à 9
Infos pratiques	10
Histoire de Marigny	11
Vie associative	12 à 13
Vie locale	14

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Tél : 02.33.55.15.26

mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h le jeudi de 16h à 18h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Séance du 12 février 2019

Absents excusés : HOMMET Bernadette, GIRES Pascal, GUESDON Joël, HEBERT Magali, EUGENE Christiane

Absents : HEUGUET Cédric, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoir : HOMMET Bernadette donnant pouvoir à BESSON Huguette,

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JULIEN BODIN POUR LES ELEVES NON-RESIDENTS : année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 635.80 €.

Un titre de recette sera établi en fin d'année aux communes concernées.

FIXATION DU TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Il est décidé au conseil municipal de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire de la manière suivante à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 :

	TARIF pour les parents résidant à MARIGNY-LE-LOZON		TARIF pour les parents résidant HORS MARIGNY-LE-LOZON	
	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
Repas pris toute l'année, toute la semaine :	3.63 €	3.64 €	3.93 €	3.94 €
Repas pris toute l'année 1, 2 ou 3 fois par semaine :	3.93 €	3.94 €	4.13 €	4.14 €
Repas pris de façon exceptionnelle :	4.63 €	4.64 €	4.63 €	4.64 €

COURSE CYCLISTE A LOZON : demande de participation financière.

Le 30 mars 2019, le vélo club de Périers organise une course cycliste à Lozon. Cet événement participant à l'animation de la vie locale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 200 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 200 € pour la course cycliste du 30 mars 2019.

Questions diverses

AMENAGEMENT DE BOURG :

Il est décidé de ne pas déplacer la tombe de M. Jacques Bainville et d'aménager un parking dans le square en conséquence. De plus, une tranche conditionnelle sera prévue pour la réalisation d'un parking route de Quibou.

DEPOT SAUVAGE D'ORDURES MENAGERES DANS LE BOURG DE MARIGNY :

Fréquemment, des sacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif sont déposés en bas de la place Westport en dehors des jours de ramassage, ce qui crée une nuisance pour les riverains et les commerçants.

Monsieur le Maire rappelle que les sacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif doivent être déposés devant les habitations au plus tôt la veille du jour de ramassage et que le dépôt sauvage est interdit et passible d'une amende.

PLAN DE VILLE :

La société « Publi-Diffusion » va démarcher les commerçants et artisans de Marigny-le-Lozon pour rééditer un nouveau plan de ville.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission travaille sur ce projet.

MARIGNY-LES-USAGES :

La commune de Marigny-les-Usages dans le Loiret, souhaite réunir des représentants des 17 Marigny de France les 29 et 30 juin 2019.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2019

Absents : HELAINE Stéphane, HEUGUET Cédric, LE BIHAN Stéphane.

Absents excusés : HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, EUGENE Christiane.

Pouvoirs : HOMMET Bernadette donnant pouvoir à BESSON Huguette, LEGRAVEREND Jean-Claude donnant pouvoir à MONTAGNE Noël.

SALLE DES FETES DE LOZON

AVENANT 1 LOT 9

Lot n°09 : CARRELAGE FAIENCE

Attributaire : Entreprise CMC de Saint-Lô

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise CMC de Saint-Lô et autorise le maire à signer l'avenant présenté ci-dessous.

Objet : FTM 07 : CARRELAGE FAIENCE – fourniture, pose, préparation support, plinthe

Localisation : arrière bar - partie basse du rangement n°02

Marché initial	18 252.85 € HT
Avenant n°1	+ 1 620.05 € HT
Nouveau montant du marché	19 872.90 € HT
Modification en %	+ 8.87 %

AVENANT 2

Lot n°02 : GROS OEUVRE

Attributaire : Entreprise SLC de Périers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise SLC de Périers et autorise le maire à signer l'avenant présenté ci-dessous.

Objet : FTM 06 : accès PMR et joints sur pierre

Marché initial	96 520.74 € HT
Avenant n°1	+ 450.00 € HT
Avenant n°2	+ 1 532.00 € HT
Nouveau montant du marché	98 502.74 € HT
Modification en %	+ 2.05 %

AVENANT 1

Lot n°07 : GROS OEUVRE

Attributaire : Entreprise Caroline BRETON de Bourgvallées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise Caroline BRETON de Bourgvallées et autorise le maire à signer l'avenant présenté ci-dessous.

Objet : Réfection du raccordement de la mairie dans la citerne et mise en place de vanne de barrage dans la mairie et sortie VMC.

Marché initial	25 184.71 € HT
Avenant n°1	+ 861.19 € HT
Nouveau montant du marché	26 045.90 € HT
Modification en %	+ 3.41 %

TARIF DE LA SALLE DES FETES DE LOZON

Au vu des travaux réalisés sur la salle des fêtes de Lozon, il est décidé de revoir les tarifs de la manière suivante :

Nouveau tarif à compter d'avril 2019 :

Nom de la salle	Prestation	MARIGNY-LE-LOZON	EXTERIEUR
Commune déléguée de Lozon	Location weekend	200 €	300 €
	Location 1 jour semaine	70 €	120 €
	Cauton	200 €	
	Location du couvert	0.80 € / personne	
	Bris de vaisselle :	Verre 1.20 € assiette : 4 € soucoupe : 1.50 € tasse : 1.50 €	

La mise à disposition gratuite aux associations ayant un siège social sur la commune ou proposant une animation attractive pour la commune est maintenue.

CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Associations	2019
Amicale des pompiers	342.00 €
Amis de l'Espérance	260.00 €
Association Anciens Combattants Marigny	108.00 €
Association Anciens Combattants Lozon	190.00 €
Association des donneurs de sang	46.00 €
Association Lyre Marignaise	1 500.00 €
Association Bibliothèque de Marigny	2 630.00 €
Amitié lozonnaise (subvention exceptionnelle de 300 €)	520.00 €
Comité des fêtes Lozon	190.00 €
Prévention routière	72.00 €
UCAM	118.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Association Fil d' Argent	910.00 €
Association des parents d'élèves école JB	500.00 €
Association des parents d'élèves des Marais	110.00 €
Association Croix de guerre et valeur militaire	30.00 €
Panier solidaire	3 349.00 €
Jardins familiaux	100.00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190.00 €
Marigny Evènement	900.00 €
TOTAL :	12 165.00 €

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'événement ponctuel.

PRIX DE VENTE DES LOTS 7 ET 8 – LOTISSEMENT DES ORMES 19

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une proposition pour l'acquisition des lots 7 et 8 des Ormes 19 pour un montant de 45 000 €.

Il rappelle les difficultés liées à l'aménagement de ces parcelles : dénivellement, surcoût pour les fondations, remblais ... Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la vente des lots 7 et 8 du lotissement les Ormes 19 pour un montant de 45 000 €.

PARCELLE AD 58 : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle AD 58 de 297 m² située à l'intersection du village Compère et de la RD 29, a été déposée le 6 mars 2019.

Saint-Lô Agglo, titulaire du droit de préemption, a délégué sur cette parcelle le droit de préempter à la commune de Marigny-le-Lozon lors de sa séance du 25 mars 2019.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à l'acquisition de cette parcelle afin de réaliser un dégagement de visibilité.

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal donne un avis favorable quant à l'acquisition de la parcelle AD 58 et autorise Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption.



QUESTIONS DIVERSES

Fête St Pierre :

Des forains ont sollicité Monsieur le Maire pour installer leurs manèges le weekend du 29 juin.

Sous condition de présentation des documents relatifs à l'entretien du matériel (conclusions du rapport de contrôle technique, déclaration précisant les actions correctives et le bon entretien du matériel, attestation de bon montage), le conseil municipal par 1 voix contre et 24 pour donne son accord pour l'installation des manèges le weekend du 29 juin.

Enquête ménage sur le logement :

Dans le cadre du lancement d'une OPAH en 2020 et afin de déterminer les besoins en rénovation, une enquête va être réalisée par le CDHAT sur le territoire de Marigny-le-Lozon.

Travaux sur les routes départementales :

Le département va réaliser cette année des travaux visant à améliorer le petit réseau routier départemental, des travaux de dégagement de visibilité dans le carrefour formé par la RD 89 et la voie communale du Petit hôtel Menant.

CALENDRIER DES ELUS :

Le 26 mai 2019 8h-18h : élections européennes

BUDGET MARIGNY-LE-LOZON 2019



BUDGET COMMUNAL

compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Un excédent de 755 269.98 €

En section d'investissement :

- Un solde d'exécution de 907 310.89 €.
 - Un montant des restes à réaliser de - 1 712 880.00 €
- Un besoin de financement de - 805 569.11 €

vote du budget Primitif 2019

Le conseil municipal adopte, par 24 voix pour et 1 voix contre, le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 3 122 575.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 3 244 768.00 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux 2019.

Le produit des contributions directes inscrit au budget s'élève à 730 940.00 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour 2019 :

Taxe d'habitation	11.30 %
Foncier bâti	19.85 %
Foncier non bâti	38.73 %

Les taux par commune déléguée sont les suivants :

	MARIGNY	LOZON
TH	11.41%	10.19%
TF	20.21%	15.06%
TFNB	41.17%	35.54%

OPERATION IMMOBILIERE

compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 490 826.56€ en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 107 093.30. € en section d'investissement.

vote du budget Primitif 2019

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 653 826.00 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 270 094.00 € en section d'investissement.

LOTISSEMENT DES ORMES 6

Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * 0 € en section de fonctionnement et d'investissement.

LOTISSEMENT DES ORMES 19

compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 157 488.01. € en section de fonctionnement

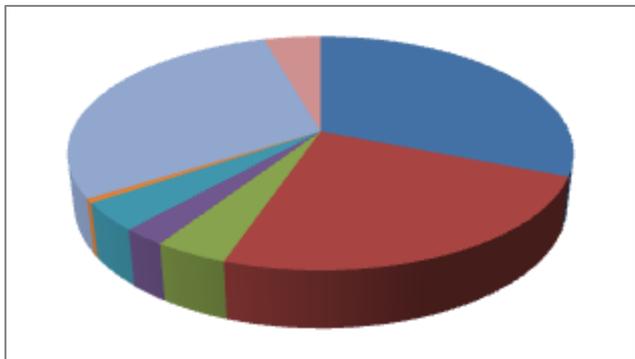
vote du budget Primitif 2019

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- * à la somme de 207 489.00 € en section de fonctionnement.
- * à la somme de 0 € en section d'investissement.

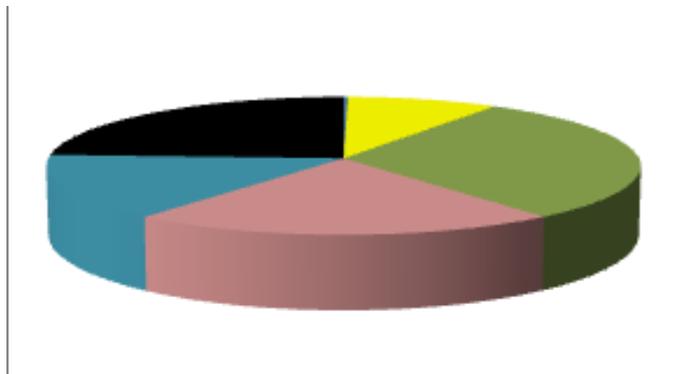
BUDGET MARIGNY-LE-LOZON 2019

Dépenses de Fonctionnement



31%	Charges à caractère général	971 224.00 €
24%	Charges de personnel	751 900.00 €
4%	Autres charges : indemnités, subventions...	123 900.00 €
2%	Atténuations de produits : GIR...	74 400.00 €
4%	Charges financières	120 000.00 €
1%	Amortissements	18 854.00 €
30%	Virement à la section investissement	927 297.00 €
4%	Dépenses imprévues	135 000.00 €

Recettes de Fonctionnement



1%	Atténuation de produits : remboursement des arrêts maladie...	8 100 €
9%	Produit des services : facturation cantine...	285 550 €
29%	Impôts et taxes : taxe d'habitation, taxe foncière	935 081 €
21%	Dotations et participations : participations de l'Etat, subventions, dotations	662 049 €
16%	Autres produits de gestion courante	476 526 €
24%	Excédent reporté	755 269 €

Dépenses d'investissement 2019



Esquisse aménagement du square.

- Pôle public Marigny
- Aménagement de bourg de Marigny (tranche 1)
- Toilettes publiques Marigny
- Panneau d'information Marigny
- Logement Lozon
- Jardin du souvenir Lozon
- Voirie Hubertant Lozon
- Voirie Courts Champs Marigny
- OPAL RD 29- Petit hôtel Menant Marigny
- Matériel restaurant scolaire Marigny
- Eclairage et caméra aire de tri Marigny
- Desherbeur thermique Marigny
- Aire de jeux école maternelle Marigny
- Bornes incendie Marigny
- Achat parcelle AD 58 Marigny

L'INTERDICTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'impact sur l'environnement

L'utilisation abusive ou sur des zones à risques de ces principes actifs peuvent avoir des conséquences gravissimes dans certains milieux naturels. La qualité de l'eau se retrouve très impactée par l'utilisation de ces produits, on retrouve des traces de pesticides dans 93% des points de suivis en France métropolitaine dont 18% contiennent des traces de plus de 20 pesticides différents. La qualité de l'air se retrouve aussi impactée par ce phénomène. On retrouve près de 114 substances actives différentes dans l'atmosphère dont certaines interdites depuis des années.

La commune s'engage :

Le 1^{er} Janvier 2017 les produits phytosanitaires ont été interdits d'utilisation dans les collectivités territoriales. La loi prévoit un assouplissement de l'interdiction dans certaines conditions comme l'entretien des voiries difficiles d'accès.

La commune de Marigny-le-Lozon a décidé depuis 2015 de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les voiries.

Aujourd'hui le désherbage des organismes nuisibles se fait par énergie thermique, ce qui diminue l'impact environnemental de l'entretien.

L'inconvénient de cette technique plus respectueuse est son efficacité éphémère

dans le temps, contrairement au désherbage chimique qui nécessite trois à quatre passages par an, celle du désherbage thermique demande 1 passage toutes les deux à trois semaines, ce qui implique une charge de travail nettement plus conséquente pour les agents.

Chaque action compte !

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissant le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : " Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! " Et le colibri lui répondit : " Je le sais, mais je fais ma part. " (Denis Kormann)



COMPOSTEURS AUX JARDINS FAMILIAUX

Deux composteurs ont été installés aux jardins familiaux. Les habitants qui le souhaitent peuvent y déposer leurs déchets organiques.

LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Nous observons depuis plusieurs années, une augmentation de dépôts sauvages d'ordures sur la commune. Ce phénomène concerne les papiers/papiers plastique, les mégots jetés au sol ou dans les égouts, sacs poubelles amassés dans certains lieux, ordures laissées devant les containers, etc. Au niveau national, on estime à environ 21kg de déchets jetés par an et par habitants.

Cette pratique a un impact néfaste pour l'environnement, nous pouvons citer les mégots qui polluent jusqu'à 500 litres d'eau et par la même occasion les sols ou les déchets plastiques qui ne se dégradent pas et polluent aussi les sols. Mais ces incivilités ont aussi un coup économique. Cela nécessite de mobiliser des agents pour le ramassage de ces ordures, mais aussi la prise en charge de ces déchets.

En outre, il est important que tout le monde se responsabilise à ne pas jeter nos déchets volontairement ou involontairement dans les rues ou les abords de la ville, **ce n'est qu'en faisant un effort collectif que nous pouvons améliorer l'environnement et l'aspect de notre commune.**

RAMASSONS LES DÉJECTIONS CANINES ET SOYONS CITOYENS !

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage et contribuez à rendre notre bourg plus agréable.

La municipalité vous rappelle que des sacs « toutounet » sont à votre disposition en mairie.



DECHETTERIE DE MARIGNY

Route de St-Sauveur-Lendelin

Horaires d'ouverture :

lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
mercredi et jeudi de 14h à 18h
samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

RÈGLEMENTATION DES ACTIVITÉS BRUYANTES

	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	8h30 à 12h	9h à 12h	10h à 12h
Après-midi	14h30 à 19h30	15h à 19h	

INFOS PRATIQUES

Bientôt chez vous,

Le compteur électrique Linky

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en France, va prochainement déployer le nouveau compteur communicant Linky auprès de tous les clients de [la commune de Marigny-le-Lozon](#). Dès le mois de septembre pour la commune déléguée de Lozon et en décembre pour Marigny. Ces nouveaux compteurs seront installés par l'entreprise FEEDBACK ENERGIES mandatée par ENEDIS.

Le compteur Linky vous apporte plusieurs services immédiats, destinés à vous faciliter le quotidien :

- ◆ Le relevé de votre compteur s'effectue quotidiennement à distance et **la facturation est réalisée sur la base de vos consommations réelles**
- ◆ **Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger**, et dans des délais plus rapides
- ◆ **Vous avez l'accès à l'électricité en moins de 24 heures** lors de votre emménagement
- ◆ Vous disposez d'une **meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité**, grâce au suivi quotidien
- ◆ sur votre espace personnel sur enedis.fr/linky
- ◆ Vous serez informés par courrier environ 6 semaines avant la date de pose
- ◆ **Le compteur est gratuit**, il ne donne lieu à aucune facturation
- ◆ Le nouveau compteur vient remplacer place pour place l'ancien compteur sans aucune autre modification technique
- ◆ L'électricité est coupée le temps de l'intervention (environ une ½ heure)
- ◆ Il n'y a **aucune modification de votre contrat**



Aucun démarchage et aucune offre de service ne vous seront proposés lors de cette installation par Enedis. Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis pour vous démarcher à votre domicile, par téléphone, par mail ou par SMS. En cas de doute, contactez le service client d'Enedis en Normandie à l'adresse : enedis-sclinky-normandie@enedis.fr Plus d'informations sur www.enedis.fr/Linky ou Allo Linky au N° vert : 0 8000 54 659

NOUVEAU : TELEPROCEDURE ELECTION

Sur le site : www.service-public.fr

Vous pouvez :

- demander votre inscription sur la liste électorale
- vérifier votre inscription électorale et votre bureau

« PORTES OUVERTES »

de l'école Julien Bodin ,

du restaurant scolaire et de la garderie

Le vendredi 7 juin 2019

De 16h30 à 18h30

SECRÉTARIATS DE MAIRIE

La mairie de Marigny sera fermée le vendredi 31 mai
et les mercredis après-midi
le 26 juin, 3 et 11 juillet



Une réunion d'information pour la rentrée
2019-2020 aura lieu le **mercredi 22 mai** à 20h
à la salle des fêtes place Westport.

HISTOIRE DE MARIGNY

De sa belle écriture, Roger Potier nous conte l'Histoire de Marigny au travers d'une série d'articles dont voici le troisième.

AU SUJET DE LA "BORNE DE LA LIBERTÉ DANS LE BOURG DE MARIGNY

Les "Bornes de la Liberté" signalent les axes principaux de la Libération à partir des plages de débarquement.

Après la guerre - vers les années 1950 - deux bornes, spécifiques dans leur forme, furent placées sur la commune de Marigny : à "S'léger" et au "Poteau" deux carrefours significatifs dans la percée vers le Sud après des semaines d'enlisement dans le cotentin

Ces deux bornes font référence à la percée décisive de l'opération COBRA qui a bouleversé le cours de la guerre et de la libération du pays.

La borne proposée par la D.D.E en 1997 à Marigny, à titre commémoratif a-t-elle sa place ?

A chacun son opinion.

Il a été dit :

« C'est une verruc dans le bourg de Marigny »

ou « Cela ne correspond à aucune vérité historique »

Si la vocation première de ces bornes est de signaler les grandes routes de la Liberté, le nom de Marigny et de ses villages sont entrés dans l'histoire avec la réussite de l'opération COBRA.

Il semblait que cette "Borne de la Liberté" à Marigny, entourée de verdure et de fleurs, rend hommage aux hommes des six divisions U.S du VII^e corps du général Collins et plus particulièrement à la 1^{ère} division d'Infanterie du général Clarence Huebner dont l'objectif n^o1 était Marigny lors de l'opération COBRA.

A partir de ce petit coin du bocage normand le 25 juillet 1944 les divisions U.S ont fait sauter le venou et ouvert les chemins de la Liberté.

Sans doute, les G'is venaient aussi des plages de débarquement. Ils ont permis, dans cette grande percée, d'inscrire le

tracé des grandes voies de la Liberté :

Villedieu - Aranches - La Bretagne - Chartres - Paris etc...

Alors en hommage aux hommes tombés par milliers et pour transmettre la mémoire aux générations futures, en réponse à cette question :

Une borne de la Liberté à Marigny ?

A t'elle sa place ?

Ne serait-ce que pour le mot "Liberté"
si cher et si fragile

Pourquoi Pas...

R. Potier



VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon

Salle des fêtes Marigny

MAI 2019 :

Samedi 4 mai : soirée Zumba organisée par l'APEL de l'école Notre Dame ☎ 06.84.36.67.11

Vendredi 10 mai : soirée fluo party organisée par l'association Au 120. www.au120.jimdo.com

Mercredi 15 mai : loto organisé par l'association fête du bois ☎ 02.33.07.60.43

Vendredi 17 mai : concours de belote organisé par le club de l'amitié ☎ 06.70.97.61.07

JUIN 2019 :

Mercredi 5 juin : loto organisé par les anciens combattants de Marigny ☎ 02.33.55.15.36

Vendredi 14 juin : concours de belote organisé par le club de l'amitié ☎ 06.70.97.61.07



Programme des festivités prévues à MARIGNY-LE-LOZON

Vendredi 7 juin 2019

20 h 30 : projection du film de Bernard Simon à la salle des fêtes place Westport suivi d'un débat.

Samedi 8 juin 2019

Matin : visite libre du camp militaire reconstitué
10 h : visite du mémorial Cobra
13 h 30 : départ pour St Gilles puis Montreuil-sur-Lozon avec les porte-drapeaux
17h30 : « casse-croûte » à Lozon au bord de l'eau
Soirée sur le camp US à Marigny

Dimanche 9 juin 2019

11 h : cérémonie et dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Marigny
13h30 : départ pour Rémilly-les-Marais puis le cimetière allemand
17h00 : arrivée du convoi dans Marigny – exposition des véhicules sur la place Westport
Soirée grillades
20 h : bal de la Libération devant la mairie de Marigny (chansons d'après-guerre)



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com dans la rubrique Les associations.

VIE ASSOCIATIVE

MARIGNY



GRATUIT

Étang de Marigny-Le-Lozon

Dimanche 23 juin 2019

de 11 h 00 à 18 h 00

Structure gonflable



ANIMATIONS

Sculpteur à la tronçonneuse
Balade en carriole
Promenade en poney
Animation enfants
Modélisme naval ...

30 EXPOSANTS sur le bois

Restauration sur place
PARKING GRATUIT

Le BOIS et la MAISON

KEEN'V 28 JUIN 2019
APERO CONCERT

Marigny Evénement

UNBRIDLED
EN PREMIERE PARTIE

MARIGNY-LE-LOZON
19H00 Stade du gymnase. Restauration sur place. Entrée gratuite.

FAEPRODUCTION booking.keen'v@gmail.com APE

FETE SAINT PIERRE

Samedi 29 dimanche 30 et lundi 1er juillet :

Organisée par la municipalité : fête foraine tout le week-end, courses de vélo et soirée grillades le lundi soir.

VENDREDI 28 juin 2019

COLLECTE DE SANG

A la salle des fêtes Place Westport
Marigny de

15h30 à 19h00



Association Pour l'Environnement et le Fleurissement de Marigny

30 ans de MJT



Dans le cadre de l'année de ses 30 ans, Marigny Je T'aime organise un

Concours façades fleuries

du bourg de Marigny.

Inscription **gratuitement** dès le printemps le 20 mars jusqu'au 30 mai au 06.37.03.18.98.

Premier prix de 150€, 2ème de 100€ et 3ème de 50€. Une fleur à tous les participants.

Soyez nombreux à vouloir embellir vos façades en soutiens à Marigny Je T'aime.

Prochaines randonnées de Marigny Je T'Aime :

7 MAI	14 MAI	21 MAI	28 MAI
4 JUIN	11 JUIN	18 JUIN	25 JUIN

Plus de renseignements sur le site internet :

marignyjetaime.jimdo.com ou au 06.37.03.18.98

30 ANS MARIGNY JE T'AIME

Retrouvez le programme complet des manifestations de l'année sur le site internet de la mairie ou sur le site marignyjetaime.jimdo.com

Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com dans la rubrique Les associations.

VIE LOCALE

Zoom sur un de nos commerçants

LOC'GONFLABLE

Installée à Lozon, la société Loc'gonflable a été créée en 2006 par Valérie Duchemin.

L'entreprise loue des structures gonflables qui s'adressent aux associations, comités des fêtes, communes et particuliers pour les mariages, anniversaires ou autres.

De nombreux modèles de structure sont à disposition de la clientèle : girafe, vachette, singe, chat, château et autres. Le montage et le démontage est assuré par l'entreprise.

D'autres animations sont proposées tels le tir à l'élastique, les joutes polochons, les costumes sumos et les parcours gonflables de 12 à 22 m de long. Des jeux en bois et une patinoire synthétique font partie du panel d'animations.

Valérie Duchemin fait valoir ses talents d'artiste en proposant des séances de maquillage, notamment pour les enfants lors de fêtes communales ou scolaires. Elle peut également peindre les vitrines des commerces ou autres supports sur différents thèmes (Noël, ouverture de la pêche, 75^{ème} anniversaire du débarquement ...).

LOC'GONFLABLE

LOZON

50570 MARIGNY LE LOZON

06 32 83 59 26 Mail : locgonflable@orange.fr www.loc-gonflable.net



LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi SUR RDV

adele.hommet-lieuvre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h30.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h30.

CRECHE **02.33.06.12.37**

ACCUEIL DE LOISIRS **02.33.72.23.98**

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants **02.33.05.23.84**

Parents assistants maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites

vacances scolaires.

ECOLE JULIEN BODIN **02.33.55.15.93**

ECOLE NOTRE DAME **02.33.55.49.94**

COLLEGE JEAN MONNET **02.33.55.19.86**

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

BIBLIOTHEQUE

02.33.56.81.29

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les jeudis de 14h à 17h à la mairie

Sur rendez-vous

C.L.I.C

02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45

à l'ancienne Communauté de Communes.

MAISON DE RETRAITE

02.33.77.14.77

SAUR

02.50.72.40.00

C.D.H.A.T

02.33.75.64.24

Mardi 19 mars de 9h30 à 12h30 à la mairie.

MISSION LOCALE

02.33.57.17.17

Sur rendez-vous à la mairie le lundi après-midi

C.D.R.P

02.33.55.34.30

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h samedi 9h-12h 14h-18h.